

## Questions orales

[Français]

ON RÉCLAME UNE DIMINUTION DES TARIFS SUR LES  
ENVOLÉES DE COURTE DURÉE

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je désire poser également une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que la hausse du tarif aérien pour l'envolée très courte, de vingt minutes, entre Victoria et Vancouver constitue une augmentation de 50 p. 100, tandis que celle entre Ottawa et Montréal n'est que de 27 p. 100, est-ce que le ministre serait disposé à mettre de côté cette hausse confiscatoire imposée sur cette courte envolée en Colombie-Britannique en vue de rétablir un tarif plus équitable pour les passagers de l'Ouest?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Je crois, monsieur le président, que c'est une question extrêmement pertinente. C'est vrai non seulement entre Victoria et Vancouver, mais on peut dire que d'une façon générale au Canada, les envolées courtes reçoivent en somme une subvention des envolées longues, ce qui souvent, évidemment, n'est pas justifiable. Le cas de Victoria en est un, et c'est justement une des choses que nous essayons de rétablir. Cependant, il va falloir une modification extrêmement profonde, non seulement de l'attitude du ministre, mais surtout de la CTC, qui a ce pouvoir. Je regrette.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais bien rappeler au ministre que les subventions dérivent des passagers, mais serait-il disposé à tout le moins à suspendre la taxe fédérale sur les billets achetés pour les vols d'une durée de moins d'une heure, par exemple entre Victoria et Vancouver et entre Ottawa et Montréal?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, je pense que j'ai déjà mentionné que, d'une façon générale, c'est vrai, non seulement pour Victoria et Vancouver, mais également pour d'autres régions du pays. Ce que je voudrais avoir c'est une politique générale qui s'applique par tout le pays.

\* \* \*

[Traduction]

## LES FINANCES

LA RÉDUCTION DES DROITS DE DOUANE SUR LES PNEUS—  
DEMANDE DE RECONSIDÉRATION

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais poser au ministre des Finances se rattache à celles que le député de Winnipeg-Nord lui a posées la semaine dernière au sujet de l'industrie du caoutchouc au Canada. Étant donné les mises à pied dans l'industrie canadienne du pneu et l'accroissement énorme du déficit de la balance commerciale dans le cas des pneus qui est passé l'année dernière de 25 à 155 millions de dollars, le ministre est-il prêt à reconsidérer la décision du gouvernement qui a réduit le droit de douane sur les pneus de 17½ à 12½ p. 100?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, nous reconsidérons l'affaire à la lumière des instances que le collègue du député a présentées la semaine dernière.

**M. Symes:** Étant donné que les ventes de pneus cette année sont à peu près les mêmes que par les années

[M. Marchand (Langelier).]

passées, mais qu'une plus faible proportion de ces ventes consistent en des pneus fabriqués au Canada, les importations de pneus américains étant à la hausse, le ministre accepterait-il de recevoir des représentants de l'industrie du caoutchouc afin de rétablir notre balance commerciale de plus en plus déficitaire avec les États-Unis.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Je prends note de la suggestion, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

● (1450)

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LA POSSIBILITÉ D'INTERDICTION DES GRÈVES DANS LES  
SECTEURS ESSENTIELS—LES INTENTIONS DU  
GOUVERNEMENT

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Vu la menace du ministre de faire disparaître la corruption des syndicats si on ne le fait pas de l'intérieur, menace appuyée par des déclarations analogues de la part du premier ministre, cette rigueur soudaine à l'égard du monde syndical laisse-t-elle prévoir une nouvelle politique ministérielle s'orientant vers l'interdiction des grèves dans les services essentiels? En outre, cette nouvelle attitude vis-à-vis de l'ordre public traduit-elle le résultat du récent sondage de l'Institut canadien de l'opinion publique, indiquant que les Canadiens sont nettement en faveur de l'interdiction des grèves dans les services essentiels?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur, ma déclaration à ce sujet ne traduit pas les opinions si largement répandues dont a parlé le député. J'ai dit que le CTC devrait, selon moi, établir les critères nécessaires à l'application du code qu'il a institué afin que le gouvernement ne soit pas obligé d'intervenir comme il l'a fait dernièrement.

**M. Dinsdale:** Une question supplémentaire. Le ministre du Travail nous expliquerait-il comment cette nouvelle attitude rigoureuse à l'égard du monde du travail s'insère dans la politique libérale du consensus préconisée par le ministre des Finances?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, les accusations de corruption portées contre certains représentants syndicaux n'ont aucune relation directe avec l'application du consensus. Dans le cas qui nous intéresse, je parlais de la nécessité pour les syndicats de se montrer extrêmement vigilants à l'égard des infractions de leurs membres et de leurs organismes affiliés. Je dis cela parce que je crois que la réputation des travailleurs se trouverait ainsi sauvegardée. Nous sommes tous prêts à reconnaître l'intégrité d'une bonne partie des membres des syndicats et de leurs chefs au Canada, mais certains cas dont nous avons été témoins dernièrement prouvent que certaines personnes ne craignent pas de ternir la réputation des travailleurs dans l'ensemble du pays. Je pense que les syndicats, devraient créer eux-mêmes le mécanisme nécessaire à l'application d'un code bien précis au sein de leur organisation et que ce serait leur meilleure sauvegarde.